

**Une année supplémentaire, appelée 2 S, est organisée :**

1. au bénéfice des élèves qui, au terme de la deuxième année commune, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire au premier degré s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique, conformément à l'article 16, § 1er, du «décret Missions»;
2. au bénéfice des élèves, titulaires ou non du Certificat d'Etudes de Base qui, au terme de la deuxième année différenciée, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la deuxième et/ou de la troisième étape du continuum pédagogique, conformément à l'article 16, § 1er, du «décret Missions».

Dominante généraliste	
Religion-Morale-CPC*	1
CPC	1
Éducation Physique	3
Activités de français	2
Activités de LM1	2
Activités de mathématiques	2
Éducation scientifique	3
Français	5
Géographie	1
Histoire	1
LM1	4
Mathématiques	5
Méthode de travail	2
<b>Total</b>	<b>32</b>

\* CPC : Cours de Philosophie et de Citoyenneté

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : .....

Grille choisie : .....

Langue moderne 1 :  Anglais  Néerlandais

Date : ..... / ..... / .....

Signature des parents/responsables légaux : .....